

DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE FAÇADE

Nos propositions pour la façade Méditerranée

CONTEXTE

À l'occasion de la journée mondiale de l'Océan, France Nature Environnement appelle les associations à s'engager pour défendre la mer et le littoral en participant à la consultation du public sur les documents stratégiques de façade !

Les documents stratégiques de façade mettent en œuvre la stratégie nationale pour la mer et le littoral sur chacune de nos côtes. Ces documents déclinent sur chaque façade de l'hexagone (Manche Est – Mer du Nord, Nord Atlantique – Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée) la politique maritime de la France. Celle-ci doit notamment prendre en compte la préservation du milieu marin, le développement économique des activités maritimes et littorales, et favoriser une gestion intégrée entre la terre et la mer.

Jusqu'au 20 août, une consultation est ouverte au public sur le volet opérationnel de ces documents. Présente dans les conseils maritimes de façade, France Nature Environnement saisit cette opportunité pour faire valoir ses positions.

LES GRANDS DÉFIS DU DSF SUD ATLANTIQUE

1. L'atteinte du bon état écologique

Les documents stratégiques de façade ont pour objectif l'atteinte du bon état écologique de nos océans, c'est-à-dire le bon fonctionnement des écosystèmes permettant un usage durable du milieu marin. Cependant, dans ces documents, les actions proposées et les moyens alloués sont insuffisants pour atteindre les objectifs environnementaux fixés.

Les actions prévues dans les plans d'action mettent clairement la priorité sur l'économie au détriment de la protection et de la préservation de l'environnement.

Nos propositions :

- Faire directement référence au bon état écologique dans les plans d'action et plus particulièrement dans les objectifs environnementaux.
- Accorder autant d'importance aux objectifs environnementaux qu'aux objectifs économiques et sociaux.

2. La planification des activités dans l'espace maritime

➤ Le développement de l'éolien offshore

La Méditerranée est une zone identifiée pour le développement de l'éolien offshore afin d'assurer la transition énergétique. France Nature Environnement soutient le développement des énergies marines renouvelables dans la mesure où celui-ci est réalisé dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement et la diversité biologique et met en œuvre une véritable concertation équilibrée avec tous les acteurs du territoire.

Dans une perspective de planification maritime, les documents stratégiques de façade doivent permettre l'identification de zones ayant vocation à accueillir les parcs éoliens en mer. Les zones à vocation sont des zones dans lesquelles certains usages sont à privilégier : la production d'électricité par des parcs éoliens en mer en fait partie. Cependant, le choix des parcelles d'implantation de parcs se fait la plupart du temps au plus simple techniquement, au plus économique et sans disposer d'informations environnementales satisfaisantes.

Notre proposition : consulter le Conseil national pour la protection de la nature ainsi qu'une autorité de conseil indépendante lors de l'identification d'une macrozone pour développer un projet éolien offshore. Cela permettrait une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

➤ La réduction des pressions liées aux usages de la mer

Les nombreux usages de la mer en Méditerranée impactent considérablement la biodiversité locale. La surpêche et certaines pratiques de pêche (pêche sous-taille, braconnage, prises supérieures aux quantités autorisées) menacent différentes espèces. La pêche de loisir, bien que mal quantifiée, a, elle aussi, un impact non négligeable sur l'environnement marin.

La plaisance affecte fortement les herbiers de Posidonie et autres milieux fragiles (coralligène, tombants cymodocées), autant de milieux pourtant très riches en biodiversité. On estime à 10% la surface de Posidonie qui a disparu en 100 ans en Méditerranée.¹ Dans le Golfe de Juan, 225 hectares ont été détruits entre 2006 et 2018 !

Nos propositions :

- Poursuivre l'application d'une réglementation en faveur de l'environnement littoral et marin. La démarche engagée par la Préfecture Maritime avec les "arrêtés mouillages" gagnerait à être étendue pour protéger les autres milieux fragiles (coralligène, tombants cymodocées...).
- Renforcer les sanctions prises à l'égard des contrevenants et la sensibilisation des pratiquants de la pêche de loisir.

➤ La prise en compte des impacts cumulés

Les informations concernant les impacts des activités économiques et maritimes sur les habitats et les espèces ainsi que celles sur les impacts cumulés de ces activités sont insuffisantes. L'organisation des usages de la mer est pourtant essentielle pour limiter les pressions sur un même secteur. En fonction des impacts et des capacités des territoires considérés, certaines activités peuvent être exclues d'un secteur.

Notre proposition : analyser les pressions anthropiques issues de toutes les activités maritimes. Cette analyse est indispensable au maintien d'activités existantes ou au développement de nouvelles activités.

¹ <https://bandol-littoral.org/posidonie-etat-des-lieux/>

3. Le développement des zones de protection forte

Les documents stratégiques de façade déclinent la stratégie nationale des aires protégées. Aujourd'hui, [seulement 1.6% de notre milieu marin est efficacement protégé](#). D'ici 2022, 10% de notre espace maritime doit être fortement protégé. La protection forte assure la préservation et la restauration de notre milieu marin. Pourtant, dans ces documents, les objectifs en matière de protection forte restent imprécis.

Nos propositions :

- Respecter les engagements communautaires en matière d'aires marines protégées et de zones Natura 2000 : les évaluations des impacts des activités de pêche dans les sites Natura 2000 marins doivent être conduites le plus rapidement possible.
- Développer les zones de protection forte et augmenter les moyens de contrôle et de gestion dédiés à ces zones. Le document stratégique de façade Méditerranée doit également s'inscrire dans une logique de "tiers sauvage" pour aboutir à la constitution d'une trame bleue marine efficace. Une concertation étroite avec les populations et usagers des territoires est nécessaire pour prendre en compte les logiques de pratique et d'usage locaux et emporter l'adhésion locale.
- Classer les sites suivants en protection forte :
 - Les herbiers de Corse et de Provence mais aussi les sites abritant des oiseaux nicheurs comme le balbuzard pêcheur, des habitats sédimentaires et les zones de transition terre-mer.
 - Tous les sites d'habitats profonds.
 - L'ensemble des zones à enjeux forts et majeurs dans le périmètre des aires marines protégées à vocation de conservation gérés par l'Etat ou par la collectivité de Corse.
- Identifier les espaces aujourd'hui peu ou pas perturbés pour les protéger de façon préventive et lutter contre l'artificialisation. Cela concerne, par exemple, le plateau à l'Est de la Corse, le canyon Lacaze-Duthiers ou le mont Asinara.

4. La prise en compte des interactions terre-mer

Les impacts de l'agriculture terrestre, de l'urbanisation et l'artificialisation des zones côtières, des eaux résiduaires urbaines ou du tourisme ne sont pas suffisamment pris en compte. Les plans d'action ne font que très peu mention de ces impacts, pourtant bien connus. Les pollutions, d'origine tellurique ou apportées par le Rhône (en grande partie, mais aussi par d'autres fleuves côtiers), souvent toxiques, constituent un obstacle majeur à l'atteinte du bon état écologique.

Les engagements communautaires prévoient d'ailleurs que la France prenne en compte les interactions terre-mer dans la planification de son espace maritime.

Nos propositions :

- Compte tenu des impacts majeurs des activités terrestres sur l'eau, une plus grande cohérence est demandée entre les documents stratégiques de façade et les différentes planifications territoriales pouvant avoir un impact sur l'environnement marin et côtier, notamment avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- Insister sur la poursuite des efforts de réduction des apports aux milieux (fleuve, mer) et de dépollution : les effluents rejetés doivent être aussi neutres que possible. Favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols et donc réduisant le ruissellement et indirectement les apports à la mer, la désimperméabilisation doit être

encouragée et mise en œuvre dans le document stratégique de façade, plus particulièrement dans les communes littorales et les communes proches des fleuves côtiers.

5. Trait de côte et érosion

Avec l'artificialisation de la côte comme des bassins versants, les apports sédimentaires et la dynamique du trait de côte évoluent fortement : érosion, accrétion... Selon les sites, ces phénomènes peuvent entraîner des risques plus ou moins immédiats pour les populations humaines (e.g. éboulement, érosion de falaise) et des transformations de paysages plus ou moins acceptées (e.g. érosion du tombolo de Giens).

Le changement climatique et la montée des eaux multiplient les risques de submersion associés aux tempêtes.

Nos propositions :

- Inscrire l'action "zéro artificialisation nette" du littoral dans les SRADDET, SCoT et PLU.
- Articuler les stratégies de gestion du trait de côte et de gestion des risques inondation.
- Développer une stratégie pour la prise en compte des risques littoraux.

6. Zones côtières et climat

Grâce à des mécanismes biologiques (photosynthèse, calcification) et physico-chimiques (dissolution et précipitation), la mer et les océans jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le réchauffement climatique. Certaines espèces végétales telles que le phytoplancton et les herbiers de Posidonie parviennent à stocker du carbone. Les herbiers de Posidonie, emblématiques de la Méditerranée, ont des fonctionnalités écologiques remarquables. Ils sont le refuge de nombreuses espèces marines et possèdent des capacités de stockage de carbone leur permettant d'assurer un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Toutefois, ces écosystèmes ont besoin d'être bien conservés pour pouvoir assurer leur rôle de captation du carbone et d'apport en oxygène.

Nos propositions :

- Intégrer les émissions de gaz à effet de serre liées au développement de l'économie bleue dans les documents stratégiques de façade.
- Développer les solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique qu'offre le milieu marin (végétalisation des dunes, préservation des herbiers de Posidonie et zostères...).